

Brioude

Un garagiste au Sictom

Depuis le 1^{er} novembre un agent mécanique a été recruté par le Sictom Issoire-Brioude en contrat de droit privé. Ses fonctions : maintenance des véhicules et des bâtiments. Un choix qui permet de faire de sérieuses économies.



Déchetterie à Paulhaguet

Le Sictom Issoire-Brioude dispose de sept déchetteries à Vic-le-Comte, Sauxillanges, Issoire, Ardes, Brassac-les-Mines, Brioude et Langeac. Une nouvelle devrait prochainement voir le jour en Chaliergue, à Paulhaguet.

Décision définitive le 9 mars

Le débat d'orientation budgétaire organisé mercredi 26 janvier précède le vote du budget qui aura lieu le 9 mars prochain. Ce n'est qu'à ce moment-là que les élus entérineront la décision de baisser la Teom de 1,2 %.

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Une baisse historique de la taxe

Grâce aux économies réalisées depuis plusieurs années, le Sictom Issoire-Brioude a annoncé le 24 janvier une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 1,2 %. Une décision qui doit encore être validée par les élus.

■ C'est tout simplement historique. « Le Sictom Issoire-Brioude n'a jamais revu à la baisse la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pourtant c'est bien cela que nous vous proposons. Une baisse de 1,20 % ». Le directeur du Sictom, Serge Batisse, aura maintenu le suspens tout au long du débat d'orientation budgétaire. S'il avait fait une allusion en amont, au moment de présenter le budget de fonctionnement, il n'aurait pas été plus loin.

« Nous le faisons sans prendre de risques »

Une baisse de la taxe qui devrait impacter les recettes de fonctionnement à hauteur de 153.656 €. « Mais attention, a insisté Claude Massebaëuf, le président du Sictom, si nous vous proposons cela, c'est parce que nous sommes sûrs de nous... Nous le



Réduction des passages, réorganisation des déchetteries, modification des tournées... Des choix qui ont contribué aux économies réalisées par le Sictom et qui permettent aujourd'hui la baisse de 1,2 % de la Teom. (PHOTO POMME LABROUSSE)

faisons sans prendre de risque. » Des propos qui suivaient ceux de Serge Batisse un peu plus tôt. « Il y a deux façons de faire un budget : soit on prend des risques. Dans le deuxième cas, si on se trompe c'est sur le contribuable que ça retombe. Au Sictom Issoire-Brioude, nous faisons toujours les prévisions de budgets de manière sincère et véritable. Et nous travaillons ensuite tout au long de l'année pour être en dessous des prévisions. » Et le ré-

sultat est bien là puisqu'en 2017 les prévisions en fonctionnement étaient de 15.839.640 € et les réalisations se sont avérées de 15.131.557 €.

Les contribuables récompensés

« Chaque année, on fait plus et ça nous coûte 400.000 € de moins. Grâce à la réduction des passages, la réorganisation des déchetteries et la modification des tournées, voilà ce qu'on obtient, a insisté le directeur ». Il était donc juste que le contribuable

voie sur sa feuille d'imposition les résultats de ces changements.

Des résultats qui seront moins visibles pour certains. En effet, un élu est monté au créneau en rappelant que « pour certaines communes de la nouvelle Agglomération Pays d'Issoire, le ramassage des ordures ménagères a explosé en 2017 avec une hausse de 26 voire 27 %. Je suis bien conscient que cela n'a rien à voir avec le Sictom Issoire-Brioude (*), mais il va nous être difficile, nous élus, de vendre

cette baisse de 1,20 % comme une bonne nouvelle. »

DÉBORAH LAYRIS

(*) Le calcul de la Teom s'effectue sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la valeur locative cadastrale qui dépend de chaque commune et chaque communauté de communes.

BUDGET 2018.

Le budget prévisionnel de fonctionnement proposé au vote des élus s'élève à 15,6 M. d'€. « Le plus bas depuis 5 ans. »

EN BREF

■ 114 agents

C'est le nombre d'agents au 31 décembre 2017 répartis sur l'ensemble du territoire. Soit six de moins qu'en 2014.

■ 25 bennes

Le Sictom Issoire-Brioude dispose en 2017 de 25 bennes à ordures ménagères. Soit deux de moins qu'en 2016.

■ 97.000 habitants

C'est le nombre d'habitants que compte le territoire desservi par le Sictom Issoire-Brioude.

■ 5.817 tonnes

C'est le tonnage de déchets recyclables collectés par le Sictom Issoire-Brioude en 2017. Par comparaison, il était de 5.876 en 2015, et 6.200 en 2007. « Cette baisse est une tendance nationale due à une baisse de la consommation et un changement de comportements des consommateurs mais aussi des industriels (moins d'emballages). »

■ 11,35 %

C'est le taux de refus des bacs bleus. Il était de 20,76 % en 2003. Un taux très bas qui fait du Sictom Issoire-Brioude le meilleur élève de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Pas de quoi contenter le directeur, Serge Batisse qui s'est empressé d'ajouter : « Il y a toujours 600 tonnes refusées par an. Il y a encore un effort à faire. »

Les communes devront opter pour le compostage ou sortir le chéquier

■ La réunion du mercredi 24 janvier a été l'occasion pour le directeur du Sictom d'Issoire-Brioude d'informer les élus présents sur un dilemme qui devrait rapidement se poser à eux.

Alors que jusqu'à présent, seuls les gros producteurs de biodéchets étaient soumis à une obligation de tri à la source, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, signée en août 2015, prévoyait qu'elle soit généralisée à tous les particuliers en 2025. Une échéance avancée récemment à 2023. « Il faudra être en capacité de séparer les déchets fermentescibles des autres déchets ménagers, a expliqué Serge Batisse. Si on n'anticipe pas, il faudra prévoir une poubelle sup-



En 2023, l'obligation de tri à la source des biodéchets sera généralisée à tous les particuliers. Le compostage organisé semble la solution la moins coûteuse.

plémentaire pour chaque particulier, et mettre autant de bennes sur la route pour cette collecte que ce que l'on a aujour-

d'hui. Je préfère prévenir tout de suite, si on ne réfléchit à une solution alternative, je ne viendrai plus aux assemblées gé-

rales vous parler de la Teom car je n'arriverais plus à lire les chiffres. Cela va coûter excessivement cher ! ».

La solution pour le directeur du Sictom et son président Claude Massebaëuf ? Le compostage généralisé avec une utilisation des résidus organiques valorisés sur place. « Il doit devenir un mode de collecte à part entière ! Sinon tous les efforts faits jusque-là seront réduits à zéro. »

Aujourd'hui, le nombre de foyers équipés d'un composteur est estimé à 26 % sur le territoire, il faudrait tendre vers les 100 % en développant le compostage individuel bien sûr, mais aussi et surtout le compostage de quartiers. D'où l'interpellation de Serge Batisse lancée aux élus. « Pour mener cette mission à bien, nous avons besoin de l'appui des communes. Aujourd'hui, elles sont cinq à avoir fait acte de

candidatures. C'est trop peu. Il faut prendre conscience du problème. » Avant de rajouter devant le scepticisme de certains « Pourquoi ça ne marcherait pas ? Si on attend que ça nous tombe dessus par contre, il faudra sortir le chéquier et ce ne sera agréable pour personne. »

Avec cette généralisation du compostage, le directeur du Sictom espère réduire les collectes d'ordures ménagères et ainsi pouvoir redéployer des agents sur le suivi de la valorisation des déchets organiques.

Avec l'engagement des communes dans cette politique, le Syndicat pourrait passer le cap de 2023 à effectif et moyens constants, et éviter une répercussion financière sur les communes et les ménages.